2025-05/CS/PV

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCHIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude

52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas

27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

Avant de débuter la présentation des sujets inscrits à l'ordre du jour, Madame la Présidente propose à l'assemblée de rendre hommage à Messieurs Daniel GUÉRIN, maire de Reviers et représentant du collège des EPCI au Comité Syndical et Ambroise DUPONT, Sénateur honoraire, ancien président de l'UAMC, ancien vice-président du conseil général, Maire honoraire de Victot-Pontfol, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien représentant au Comité Syndical, respectivement décédés les 4 et 18 septembre 2025.

Minute de silence.

ORDRE DU JOUR

Madame la Présidente indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 3 octobre dernier :

- **Rapport de la Présidente :**
  - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025,
  - ✓ Compte-rendu des dernières décisions de la Présidente,
  - ✓ Etat des transferts de compétences,
  - ✓ Agenda du Comité Syndical.
- **Concessions Gaz :** Convention de rattachement des ouvrages situés sur la commune de Valdallière.
- **Finances :**
  - ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours,
  - ✓ Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 1 en section de fonctionnement,
  - ✓ Budget annexe Mobilité Durable : Décision Modificative n° 2 en section d'investissement,
  - ✓ Versement d'une avance remboursable du BP vers le budget annexe « Mobilité Durable »,
  - ✓ Mise en œuvre d'un protocole transactionnel entre l'entreprise SLTP et le SDEC ENERGIE,
  - ✓ Calendrier budgétaire 2026.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1er Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2ème Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

Madame la Présidente salue la présence du comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Jean-Philippe CHARDRON.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2025

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025, transmis aux représentants en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et une décision d'intérêt spécifique relative à la compétence « Gaz » seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun ;
- tous les collèges à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine Caen la mer, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour la compétence « Gaz ».

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des dernières décisions prises, depuis le Comité Syndical du 10 juin 2025, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Energétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésions des communes de Blonville sur Mer, Marolles, Merville Franceville Plage et de Saint-Désir et des Communautés de communes Pré Bocage Intercom et Vallées de l'Orne et de l'Odon.
		Niveau 2	Adhésions des communes de Ablon, Aubigny, Blonville sur Mer, Fontenay le Marmion, La Rivière St Sauveur, Marolles et Saint-Désir et des Communautés de communes Pré Bocage Intercom et Vallées de l'Orne et de l'Odon.
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2025 de Trévières, Valdallière, noues de Sienne
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Energétique "PACTE"		2ème demande d'aide financière au titre de la 3ème année d'accompagnement de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
			1ère demande d'aide financière au titre de la 1ère année d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie
Mobilité durable	Aides Financières	Véhicules électriques	Acquisition d'un véhicule électrique neuf - Communauté de Communes du Pays de Falaise
			Acquisition d'un véhicule électrique utilitaire - Commune de Mondeville
			Acquisition deux véhicules électriques d'occasion- Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville
		Vélos électriques	Acquisition de 5 vélos électriques - Commune de Blainville/Orne
			Acquisition de 20 vélos électriques - Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays-d'Auge (Droit de tirage des communes de Gonneville-en-Auge, Brucourt, Criqueville-en-Auge et Dozulé pour l'acquisition de 5 cycles chacune)
	Convention relative à la mise à disposition d'un point de charge MobiSDEC pour véhicules en autopartage sur la commune de Cabourg - prestataire SAS OLAFF MOBILITY		
Ressources numériques et logistique	Avenants n°1 et n°2 à la convention de co-financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) Raster dans le Calvados		
	Convention-cadre d'accès à la centrale d'achat de Manche Numérique		
Concessions	Restitution de la parcelle située à CAEN impasse BELLIVET cadastrée KK112 sur la commune de CAEN		

Marchés publics	Abonnement Microsoft Office 365
Finances	Virement de crédits n°1-2025 - Budget principal - Du chapitre 4581725 au chapitre 4581724 pour couvrir les besoins de crédits supplémentaires afin de financer les travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics notamment par le dispositif « CEP 3 » dans le cadre d'opérations sous mandat.
	Virement de crédits n°2-2025 - Budget principal - Du chapitre 4581925 au chapitre 4581624 pour couvrir les besoins de crédits supplémentaires nécessaires à la prise en charge de travaux d'effacement des réseaux dans le cadre d'opérations sous mandat.
Ressources Humaines	Décisions de défense des intérêts du SDEC ENERGIE dans les instances n° 2501695-1, 2501914-1 et 2501953-2 introduites devant le Tribunal Administratif de Caen et n° 25NT01473 introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 10 juin 2025.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 10 juin 2025, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 27 juin 2025 a acté le nouveau transfert de la compétence « Eclairage Public » sollicité par la commune d'Asnelles, avec l'option 100 % lumière.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de le mettre en œuvre.

Au vu de cette décision, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	455 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
127 communes 1 intercommunalité	226 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les prochaines et dernières assemblées plénières du mandat, en attirant l'attention de chacun sur l'importance de leurs ordres du jour, à savoir :

- Jeudi 18 décembre 2025 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest, dédié notamment au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Jeudi 12 février 2026 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest, dédié essentiellement aux votes des budgets, des subventions et des contributions et aides financières 2026.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents* :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice**	151	144
Quorum atteint à partir de	76	73
Présents	87	81
Pouvoirs	4	4
Total des votants	91	85

** Chiffres actualisés en tenant compte des arrivées au moment de l'annonce des présents.*
*** Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.*

Elle présente les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

CONCESSIONS GAZ

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES SITUES SUR LA COMMUNE DE VALDALLIERE

Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz, rappelle que les ouvrages créés (poste d'injection, conduite) doivent permettre le raccordement d'une unité de méthanisation sur la commune de VALDALLIÈRE au réseau public de distribution de gaz pour permettre l'injection du biométhane produit.

Le projet de convention proposé a pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune de VALDALLIÈRE (sur le territoire des communes déléguées de PRESLES et de BURCY) par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de VAUDRY).

Les ouvrages concernés portent sur :

- Conduite PE 160 MPC pour une longueur de 5 000 m sur la commune de VALDALLIÈRE (1 700 m sur la commune déléguée de PRESLES et 3 300 m sur la commune déléguée de BURCY).

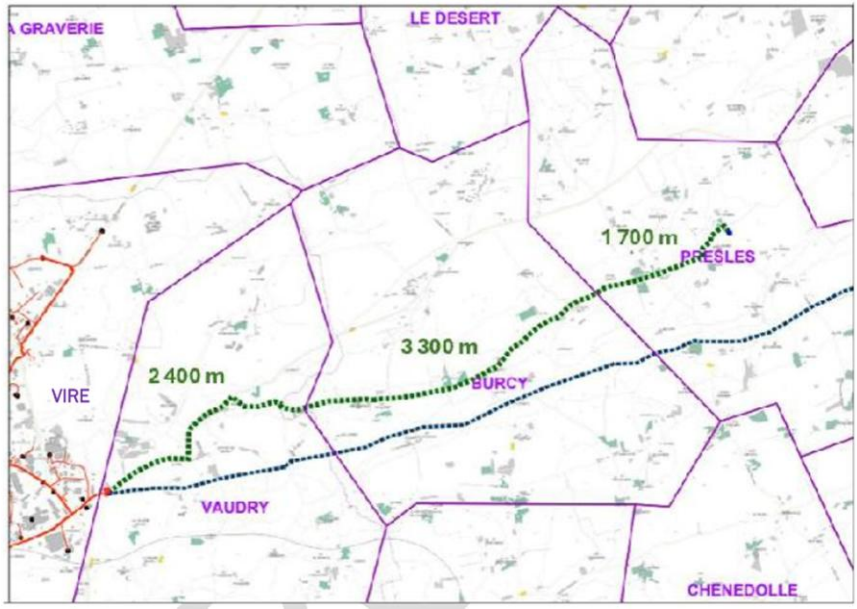

- Un poste d'injection (comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz) sur le territoire de la commune de VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES).

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de Valdallière, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, il consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2030, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion de cette convention.

➔ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :**

REPRESENTANTS *COMPETENCE GAZ*	REPRESENTANTS EN EXERCICE *COMPETENCE GAZ*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	144	81	4	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

FINANCES

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 63 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 10 juin 2025 par 41 communes :

- Montant total des travaux : 4 671 192,91 € HT
- Montant de la participation communale : 2 458 118,11 €
  - Montant des fonds de concours : 2 432 930,25 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 25 187,86 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ces 63 nouvelles demandes.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** les 63 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 2 432 930.25 € ;*
- ***DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition du Bureau Syndical, Monsieur Philippe LAGALLE présente au Comité Syndical une décision modificative du Budget Annexe « Mobilité Durable » voté le 27 mars 2025, permettant de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section de fonctionnement.

Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article
Recette	70	Vente de produits et prestations de services	1 100 000 €
Dépense	011	Charges à caractère général	1 050 000 €

En effet, considérant la forte augmentation du nombre de sessions de charges électriques sur les bornes du SDEC ENERGIE, telle que présentée dans le tableau suivant :

Année	2021	2022	2023	2024	Janvier – Août 2025
Nombre de sessions	46 323	69 980	71 435	103 846	96 721

Considérant que l'incidence de l'augmentation du nombre de sessions a été anticipée dans le budget 2025 (+25% de dépenses par rapport à 2024) mais pas suffisamment au regard du nombre de sessions de recharges constatées entre janvier et août 2025 (+42% / à 2024). La projection de fin d'année conclue a un besoin de crédits pour couvrir l'augmentation des dépenses supplémentaires induites par l'augmentation du nombre de charges (ex : coût de fourniture d'électricité).

Même si cette augmentation des dépenses est compensée par une hausse des recettes, il est nécessaire de prendre en compte les besoins de crédits supplémentaires et d'ajuster l'équilibre de la section de fonctionnement.

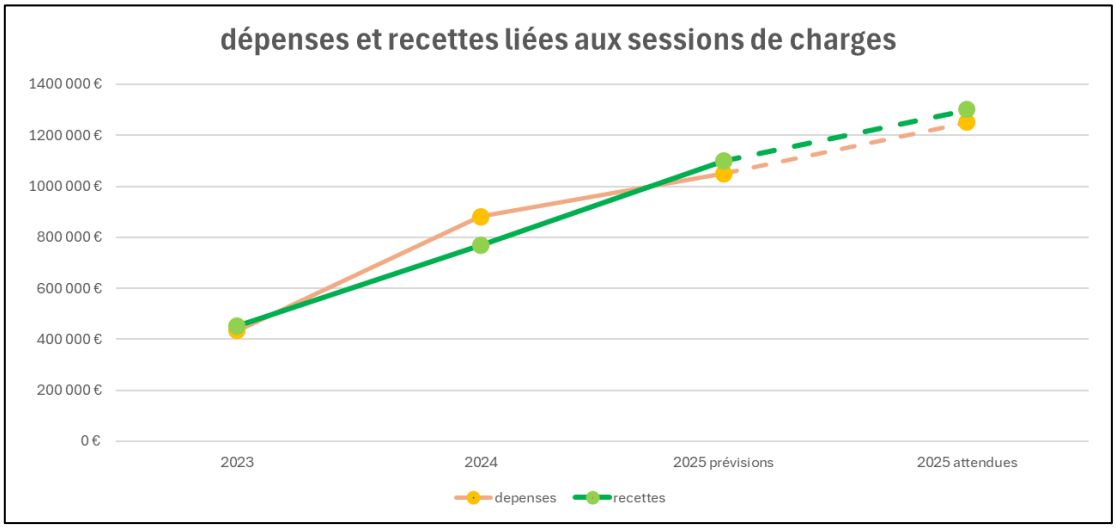

Cette décision modificative n°1 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Fonctionnement	Recette	70	Vente de produits et prestations de services	1 100 000 €	+200 000 €	1 300 000 €
	Dépense	011	Charges à caractère général	1 050 000 €	+200 000 €	1 250 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette proposition de décision modificative n°1 du budget annexe « Mobilité Durable ».

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget annexe « Mobilité durable » 2025, telle que résumée ci-dessus ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Vice-Président présente au Comité Syndical la proposition du Bureau Syndical d'une seconde décision modificative du Budget Annexe « Mobilité Durable » voté le 27 mars 2025, permettant, cette fois-ci, de régulariser les écritures comptables pour équilibrer la section d'investissement.

Considérant le vote du Schéma directeur des IRVE par le Comité syndical en date du 30 mars 2023, dont le déploiement prévoit d'acquérir et d'installer jusqu'à 1 000 points de charge (PDC) supplémentaires soit 500 bornes, sur la période 2023-2028.

Un état d'avancement du déploiement des bornes de recharge sur le département à septembre 2025 est présenté ainsi :

Année	2021	2022	2023	2024	Septembre 2025
Cumul du nombre total d'IRVE	231	246	264	356	490
Dont SDIRVE (PDC)	*0*	*0*	*2 (4)*	*97 (194)*	*235 (470)*

Le SDEC ENERGIE finance l'intégralité des besoins d'investissements planifiés, sur ses fonds propres complétés de financements d'Etat et de la Région.

Le programme 2025 a subi quelques adaptations qui engendrent de nouveaux besoins d'investissement non programmés lors de l'élaboration de la tranche 2025 du schéma directeur.

Aussi, considérant que le Syndicat dispose au budget d'une somme de 70 000 € pour faire face aux dépenses imprévues, il est proposé au Comité Syndical de basculer les crédits du chapitre 20 (dépenses imprévues) au chapitre 23 (immobilisations en cours) pour permettre de couvrir ces nouveaux besoins d'investissements.

Cette décision modificative n°2 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Investissement	Dépense	020	Dépenses imprévues	70 000,00 €	-70 000,00 €	0,00 €
	Dépense	23	Immobilisations en cours	3 543 704,65 €	+70 000,00 €	3 613 704,65 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette proposition de décision modificative n°2 du budget annexe « Mobilité Durable ».

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget annexe « Mobilité durable » 2025, telle que résumée ci-dessus ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ENERGIE a doté la régie à autonomie financière sans personnalité morale dite « Mobilité durable » d'un budget annexe M4 pour prendre en charge le développement et l'exploitation de la mobilité durable notamment le développement et l'exploitation des infrastructures de recharge électrique.

Le SDEC ENERGIE porte le déploiement des investissements pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge.

Il assure aujourd'hui l'intégralité du financement des équipements qui s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE), en mobilisant ses fonds propres via le versement d'une dotation initiale au budget de la régie, complétés de dotations d'Etat et de la Région.

Le syndicat est confronté à un décalage ponctuel entre le rythme de paiement de ses dépenses d'investissement qui est soutenu et celui de l'encaissement des recettes attendues qui est plus long qu'escompté. Cette situation génère une insuffisance de trésorerie.

Dans ce contexte, et pour faire face à tout risque de rupture de paiement de factures des prestataires. le Bureau Syndical propose d'allouer une avance remboursable du budget principal à la régie « Mobilité durable » pour prendre en charge l'insuffisance de trésorerie pour la période d'octobre à décembre 2025 Dès réception des recettes attendues, la régie « Mobilité durable » remboursera l'avance au budget principal. Ce remboursement devra être effectif au plus tard en septembre 2026.

D'un point de vue comptable, les mouvements de trésorerie (mobilisation, remboursement) sont hors budget, dans des comptes financiers de classe 5 qui sont suivis par la Paierie départementale. Aucune imputation comptable n'est à réaliser par le SDEC ENERGIE.

Le montant de l'avance remboursable est de 500 000 €, remboursable au plus tard en septembre 2026.

Le syndicat a sollicité la Paierie départementale pour valider les modalités pratiques de cette avance remboursable. Le comptable public a donné un avis favorable en date du 15 septembre 2025.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter le versement d'une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe « Mobilité Durable ».

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***APPROUVE** le versement d'une avance remboursable de 500 000 €* du budget principal à la régie « Mobilité durable » *;*
- APPROUVE le fait que le remboursement de cette avance remboursable doit avoir lieu au plus tard en septembre 2026
- ***DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE SLTP (SOCIETE LAONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS) ET LE SDEC ENERGIE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SDEC ENERGIE a attribué le marché public n°2022001400 « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à l'entreprise STEPELEC sur décision de la Commission d'Appel d'Offres et par notification en date du 28 juillet 2021, pour une prise d'effet au 1er janvier 2022.

À la suite de difficultés financières, l'entreprise STEPELEC a engagé une procédure de sauvegarde le 27 mars 2024, qui s'est convertie en liquidation judiciaire prononcée le 3 juillet 2024 par le Tribunal de Commerce de Caen.

L'entreprise STEPELEC et l'entreprise SLTP, en qualité de sous-traitant, ont sollicité le SDEC ENERGIE en juin et septembre 2023 pour réaliser des prestations relatives à un effacement des réseaux « Boulevard Herbet Fournet » à Lisieux.

Le SDEC ENERGIE et l'entreprise STEPELEC ont, dans le cadre du marché public n°2022001400, convenu d'une décision de résiliation, avec prise d'effet au 30 mai 2024.

Le SDEC ENERGIE a d'ores et déjà mandaté et payé 403 394.72 €TTC sur le montant total du projet qui s'élève à 536 112.61 € TTC. Il lui reste à prendre en charge les factures de l'entreprise SLTP pour un montant de 132 717.89 € :

	Montant à payer	Tiers bénéficiaires
Montant AVANT notification de résiliation	16 589.73 € HT	SLTP
	3 317.95 € TVA	Maitre DOUTRESSOULLE
Montant APRES notification de résiliation	112 810.21 € TTC	SLTP
Montant total à payer	**132 717.89 € TTC**	

Le SDEC ENERGIE s'est rapproché de la Paierie Départementale du Calvados pour établir un décompte de résiliation et le projet de Protocole transactionnel, afin d'autoriser le paiement des factures de l'entreprise SLTP correspondant à des prestations commandées avant mais, réalisées après la prise d'effet de la résiliation du marché de l'entreprise STEPELEC.

Le protocole transactionnel ainsi proposé a été transmis aux représentants du Comité Syndical, en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle soumet ce protocole transactionnel à l'approbation du Comité Syndical.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ***VALIDE** le protocole transactionnel convenu entre le SDEC ENERGIE et l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de Travaux Publics - permettant de formaliser l'accord entre les deux parties et de prendre en charge les factures correspondant aux prestations réalisées par l'entreprise SLTP ;*
- ***DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- ***CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CALENDRIER BUDGETAIRE 2026

L'annonce des dates des prochaines élections municipales, les 15 et 22 mars 2026, amène le Syndicat à adapter son calendrier budgétaire 2026 qui est présenté aux élus du Comité Syndical, comme suit :

	Commission Administration Finances Informatique et Cartographique	Conseil d'exploitation	Bureau Syndical	Comité Syndical
DOB/ROB 2026	Préparation 17 novembre 2025	Préparation 18 novembre 2025	Préparation 5 décembre 2025	Vote 18 décembre 2025
Comptes Financiers Uniques 2025	Préparation 12 janvier 2026	Préparation 13 janvier 2026	Préparation 30 janvier 2026	Vote 12 février 2026
Budgets primitifs 2026	Préparation 12 janvier 2026	Préparation 13 janvier 2026	Préparation 30 janvier 2026	Vote 12 février 2026

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 14h35 après avoir rappelé les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- Jeudi 18 décembre 2025 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest, dédié notamment au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 ;
- Jeudi 12 février 2026 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen Normandie - St Contest, dédié essentiellement aux votes des budgets, des subventions et des contributions et aides financières 2026.

Le Secrétaire de séance,

Patrice GERMAIN

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE